LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 352 — LUNDI 18 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

LES

Élections des Délégués Mineurs

Rarement, les élections ont passionné aussi profondément les travailleurs que celles qui auront lieu aujourd'hui dimanche, pour le renouvellement triennal des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.

Les Directeurs qui essaieront de fausser le vote par des procédés d'intimidation ou par des menaces de renvois s'en apercevront si les candidats, investis par eux, l'emportent sur ceux présentés par les houilleurs.

L'article 10 de la loi du 8 juillet 1890 dispose bien de pénalités contre les exploitants qui useraient de violence ou de menaces en faisant craindre à des électeurs la perte de leur travail ; mais, nous ne pouvons guère compter sur les magistrats bourgeois pour appliquer ces pénalités aux concessionnaires de mines. Néanmoins, nous convions les candidats combattus par les dirigeants des charbonnages à recueillir et à faire constater les actes de pression organisés contre eux.

En vertu de l'article 9 de la loi, le bureau électoral est présidé par le maire de la commune.

Ce magistrat est responsable de l'ordre. Il a le droit de régler le nombre d'employés admis dans la salle de scrutin. C'est lui aussi qui est chargé d'établir l'*isoloire*, où doit passer l'électeur pour mettre son bulletin sous enveloppe.

Il sera donc intéressant de savoir si les maires, dont le mandat se termine en mai prochain, ne se font pas les complices des compagnies houillères en ne prenant pas les mesures de sécurité électorale indiquées dans la circulaire ministérielle du 25 novembre dernier.

Malgré la décision prise en 1896, par M. Turrel, établissant une salle spéciale pour le dépôt des enveloppes, le vote fut faussé par les exploitants de Nœux et de Béthune qui installèrent, dans cette salle, sous l'œil bienveillant du représentant des municipalités, des futurs porions chargés de surveiller la mise des bulletins sous enveloppes.

Les électeurs furent conduits au scrutin par groupes de dix et les maires occupèrent pour des employés formant la haie depuis la porte jusqu'aux urnes.

La police s'était même mise de la partie. En effet, une dépêche téléphonique, provenant de Béthune, saisie sur le bureau de M. Mercier, directeur, priait ce dernier d'activer le vote avant l'arrivée des gendarmes.

L'auteur de ce télégramme fut déplacé par l'administration à cause de son intervention maladroite contre les travailleurs.

Les concessionnaires ne se seraient pas permis tant d'audace avant la grève de 1893, car les houilleurs, plus unis, n'auraient point laissé porter atteinte à leur liberté.

Pour l'honneur des ouvriers de Béthune et de Nœux, nous espérons qu'ils sauront résister aux empiètements de la mine en déposant aujourd'hui dans l'urne des bulletins portant les noms des candidats repoussés par elle.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

L'ACCAPAREMENT

Si les syndicats ouvriers ne sont pas suffisamment protégés par les lois et si leurs adhérents sont constamment en butte aux tracasseries patronales, il n'en est pas de même des grands syndicats d'accaparement qui fonctionnement librement en France.

Toutes les denrées et les matières premières sont actuellement accaparées par une poignée de financiers. Ils commencèrent par les sucres, les pétroles, les cuirs, le fer et tous les métaux ; maintenant, ce sont les laines et les cotons, et naturellement tous les tissus sont en hausse.

Les grands filateurs du Nord, après s'être livré bataille sur le marché de la concurrence en réduisant les salaires de leurs ouvriers, ont fini par s'entendre pour élever leurs prix de vente, sans pour cela changer un seul instant à augmenter le taux des salaires ; de sorte que c'est le travailleur qui est l'éternelle victime.

Que ses exploiteurs soient d'accord ou divisés, c'est lui seul qui fait les frais de ces unions ou de ces divorces.

Comment empêcher cela ?

Le moyen le plus simple et le plus révolutionnaire serait l'expropriation complète de tout l'outillage industriel, pour être remis en collectivité aux travailleurs formés en groupes de production.

Ou encore, ce qui pourrait être fait, même en régime bourgeois, ce serait l'application d'un minimum de salaire, véritable cran d'arrêt à l'exploitation patronale.

Tout ceci peut paraître des redites, mais l'existence n'est-elle pas toujours une redite, surtout celle du prolétariat qui vit avec l'espoir au cœur et la misère au ventre.

Échos & Nouvelles

Disposition des ; on l'oie.

Le pogne abondant sa marche. Vraies, Hont n'est pas la Vesse. Dans le Vesse, il prépare ses gonoles. Une Compagnie de Panaris a acquis ses droits. Les actions en [illegible] cette vielle [illegible] de valeurs exquises.

D'abord on mange [illegible] un service [illegible] la Parente [illegible] Mais [illegible] les gondoliers mais, depuis [illegible] bien des [illegible] qui fonctionnement [illegible] en grand [illegible]

Bien des [illegible] ont fait [illegible] par amour de la tradition, du pittoresque, [illegible] des canaux, et par horreur de la [illegible] Mais [illegible] tant que les vapeurs auront le dernier mot, [illegible] gondoliers ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

—o—

Un journal polaire.

Un des [illegible] plus remarquables du monde, c'est sans contredit M. Moller, le directeur et rédacteur en chef du *Kalendrinik*, journal imprimé par [illegible] Godthaab, au Groenland.

Le *Kalendrinik* est un organe mensuel, en idiome esquimau. C'est le rédacteur en chef qui le compose, imprime et le distribue. L'abonnement coûte, pour trois mois, deux cents [illegible] pour un [illegible] pour un seul numéro, un [illegible].

M. Moller a, d'ailleurs, [illegible] maintenant une maison en bois peinte en blanc et en rouge, signe [illegible] de grande [illegible] dans ces régions [illegible].

—o—

Un [illegible] de la *Moffa*.

Plusieurs journaux italiens prétendent que la police de Paris a [illegible] aux Parisiens pendant qu'elle laissait échapper le vrai.

L'indication qu'on avait pris pour le député courrons s'est [illegible] le main plaque de poser sur la table sa perruque et sa fausse barbe au moment où son [illegible] voulait nous prononcer.

Après [illegible] cette version n'a rien d'impossible.

Du reste de la [illegible] nous en avons vu de telles du temps de Henri [illegible].

*
* *

NOUVELLES A LA MAIN

Un monsieur, [illegible] fait [illegible] son portrait en pied, avec les insignes de son nouveau grade.

Il porte le tableau chez un photographe en le priant [illegible] une réduction.

— Mais, [illegible], il vous faudrait la croix de grand-cordon [illegible].

—o—

Dans un restaurant en province :

— Tiens, dis-[illegible], garçon, c'est bien du canard sauvage que vous me servez-là ?

— Oui, [illegible] monsieur. Tellement sauvage que nous avons [illegible] poursuivre dans la basse-cour pour pouvoir l'attraper.

—o—

Entre [illegible] sortant de l'école :

— Mon papa a [illegible] connu trois régimes : la République, l'Empire et la République.

— Le mien en a connu un de plus.

— Le quoi ?

— Le régime cellulaire.

NOUVELLES POURSUITES
contre les Assomptionnistes

FROCARDS IMPOSTEURS ET VOLEURS

On annonce que l'Enregistrement vient d'engager un nouveau procès contre les Assomptionnistes de la rue François Ier, à Paris, qui se sont refusés, jusqu'ici, à payer le droit d'accroissement sur biens immeubles. Ils alléguaient qu'ils ne devaient rien, n'étant pas propriétaires, et la Cour de cassation, s'en tenant, comme de juste, au texte de la loi, avait donné tort à l'Administration.

Mais, depuis les récentes perquisitions, la situation s'est considérablement modifiée, on se rappelle qu'un commissaire de police a fait chez ces affiliés des jésuites deux découvertes très intéressantes : l'une de 150,000 francs, dont la moitié en pièces de vingt francs, comme en vue d'une distribution inopinée ; l'autre, d'une contre-lettre démontrant qu'un M. P..., qui passait pour le gérant, n'était en réalité qu'un prête-nom, qui avait été déclaré comme tel par le P. Bailly aux inspecteurs de l'enregistrement, n'était, en fait, qu'une personne interposée, un homme de paille.

La preuve est donc établie désormais : 1° que les Assomptionnistes sont les propriétaires réels de leurs maisons à Paris ; 2° que, depuis des années, ils ont trompé l'Administration et fraudé le fisc. Cette double constatation doit avoir des conséquences importantes.

Tout d'abord, l'Enregistrement va appeler des jugements rendus contre lui. Ces jugements ne peuvent pas ne pas être réformés ; la Cour de cassation, mieux renseignée, se prononcera maintenant, aux termes de la loi, dans un sens opposé à sa première décision. Cela ne saurait faire l'ombre d'un doute.

Et alors l'Administration poursuivra, auprès des tribunaux spéciaux, le recouvrement des impôts qui lui sont dus et qui se sont accumulés depuis des années, intérêts compris. Au total, elle obtiendra vingt-six ans des amendes encourues par ces « bons pères », comme par tous autres fraudeurs.

Ce ne sera là que le reste du compte à régler. Il viendra ensuite le vers... le ministre de la justice prendra la place du représentant du trésor public. Le Code pénal s'occupe, comme il convient, des contribuables qui, par des manœuvres et dissimulations coupables, [illegible] des suppositions de personnes, ont cherché à frustrer le budget national de ce qui lui est dû.

Nous espérons que M. Monis, après M. Cailliaux, fera promptement et complètement son devoir, on ne lui permettra d'ailleurs pas de l'oublier.

De quel droit tirerait-on des coups de fusil sur un contrebandier qui passe à la frontière cinq kilos de tabac, si l'on ne poursuit pas avec la dernière rigueur une congrégation qui vole depuis des années à l'État, des centaines de mille francs ?

Le contrebandier peut invoquer pour excuse qu'il est pauvre et qu'il a une famille à nourrir, tandis que les Assomptionnistes, d'une part, n'ont point de famille, et, d'autre part, ont des millions en rouleaux d'or, en billets de banque et en valeurs mobilières, dans leurs coffres-forts aussi ventrus qu'eux-mêmes.

Un Rabâcheur

Il y avait quinze jours que la Chambre discutait le budget dans un calme suffisant ; cela n'était plus que l'impatience de Méline ne pouvait plus supporter.

Aussi avait-il organisé pour la séance de mardi une manœuvre dont il espérait monts et merveilles.

Un des sous-ordres est venu, comme on l'a dit hier, demander aux garde des sceaux quelle attitude il entendait prendre à l'égard du Comité général socialiste qui a été institué à l'issue du récent congrès.

Quel rapport, cette question avait-elle avec le budget ? Le questionneur a oublié de le dire, et pour cause.

En réalité, il s'agissait d'une réédition trouvée le dit unique interpellation que Méline a déjà adressée trois fois au ministère sous des formes diverses : d'abord, à propos de la démission du ministère ; puis, sous prétexte de politique générale ; enfin dernièrement, à l'occasion du drapeau rouge.

Cette interpellation perpétuelle a pour objet, outre un peu de cabotinage, la présence de Millerand dans le cabinet.

Méline en est hanté et, de temps en temps, il a besoin pour se soulager, de pousser un cri d'alarme.

Cet appel de mardi n'a point trouvé d'écho. Dédaigneusement, le garde des sceaux et le président du conseil ont négligé de demander la parole pour répondre à une question inutile et la Chambre leur a donné raison en prononçant la clôture de la discussion.

Il n'est plus besoin de répondre à Méline : il rabâche.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur la clôture.

Ont voté pour la clôture, c'est-à-dire contre Méline :

MM. Defontaine, Evrard-Eliez, Debève, Dron, Wetll-Mallez, Lepez, Basly, Lamendin.

Se sont abstenus : MM. Pasqual, Morcrette-Ledieu, Delaune, J. Sirot, Fauien, Boudenoot Bersez.

Tous les autres députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté, comme un seul réactionnaire, contre la clôture, c'est-à-dire pour le radoteur Méline.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

LA HAUTE-COUR

TRENTE ET UNIÈME AUDIENCE

Paris, 16 décembre. — L'audience est ouverte à une heure dix. MM. Déroulède, Gailly et le baron de Vaux sont absents. L'appel nominal ne révèle aucun manquant.

Le président donne lecture du procès-verbal de son commission rogatoire adressée à M. de Vaux, mais celui-ci, ayant fait constater que son état de santé ne lui permettait pas de se rendre à l'audience, il est passé outre à son défaut.

M. Fabre donne ensuite lecture de l'arrêté de la Haute-Cour rejetant les conclusions tendant à une audition complémentaire de M. de la Rochefort.

Audition des témoins

On reprend l'audition des témoins.

C'est d'abord le sénateur-boulangiste **Georges Thiébaud** qui vient, sur un ton de fausset et avec un prétentieux vertugadin faire l'éloge des accusés et notamment de Guérin.

INCIDENTS

Me Quentin pose à M. Thiébaud une question sur le mouvement boulangiste. Aussitôt quelques sénateurs font entendre de violents murmures.

Le président. — La question ne sera pas posée. (Bruit).

Les accusés protestent, **M. Barillier** s'écrie :

— M. Lépine a parlé pendant deux heures du boulangisme !

Le tumulte augmente. **Le Président** réplique :

M. Lépine a parlé fait qu'un parallèle, sans cela, je l'aurais arrêté.

M. Barillier. — Eh bien ! que M. Thiébaud fasse un parallèle.

M. Buffet. — L'acte d'accusation lui-même parle du boulangisme.

Une vive discussion s'engage entre la défense et le président. Finalement, le président déclare :

— Je prie les défenseurs de poser une question précise.

M. Cheau. — Je demande si le témoin considère le rôle joué dans l'affaire par la Ligue des patriotes, comme la continuation de son rôle en 1889.

M. Thiébaud. — En 1889, la Ligue des Patriotes ne semblait avoir qu'une fonction surtout électorale ; dans les conditions actuelles, elle a été reconstituée dans un but différent : celui de protéger les honnêtes gens, et même le gouvernement. Murmures à gauche. — Contre les provocations émanant d'un certain parti qui n'est pas le nôtre. Nouveaux murmures sur les mêmes bancs.

M. le Provost de Launay. — Peut-on demander à l'accusé (hilarité, je veux dire au témoin...

M. Thiébaud. — C'est presque la même chose.

M. Le Provost de Launay. — Peut-on demander au témoin pourquoi il a été compris dans le complot ?

M. Thiébaud. — Parce que le préfet de police, par un acte de pouvoir arbitraire, m'est dit : « Il faut [illegible] », c'est parce que je me suis soustrait à la prison préventive que j'ai pu me défendre, et que je ne suis pas là, sur le banc des accusés. (Sensation et mouvement d'approbation.)

Me Quentin. — Le témoin peut-il dire de M. Déroulède et de ses amis s'ils ont conspiré avec les royalistes ?

M. Thiébaud. — Je l'affirme sous la foi du serment, c'est une imposture ! M. Déroulède, ni ses amis, n'ont jamais conspiré avec les royalistes. Dire le contraire, c'est dire un infâme mensonge.

Me Quentin. — N'y a-t-il pas dans le dossier une lettre du prince Henri d'Orléans à M. Thiébaud ?

Le procureur général. — Je désire aussi appeler l'attention du témoin sur cette lettre.

M. Thiébaud. — Il faudrait d'abord s'assurer de l'authenticité de cette lettre. Or, je dois déclarer que cette lettre est fausse ou tout au moins que j'ai toutes les raisons de la croire fausse. Voici comment elle m'est parvenue :

Dans la nuit qui a suivi la mort du président Faure, on a sonné chez moi, à deux ou trois heures du matin ; la personne qui sonnait m'a remis une lettre ; elle n'a pas su me dire de qui elle la tenait. J'ai ouvert la lettre, j'ai vu qu'elle était du prince d'Orléans ; je ne l'ai vu qu'une seule fois ; à l'occasion d'un dîner auquel il assistait chez un député radical de ses amis. (Rires.) Il n'y a pas de quoi rire : le prince fut décoré par le ministère radical bourgeois.

La formule amicale de cette lettre m'a surpris ; en outre, de l'heure insolite à laquelle elle m'était apportée, je vis alors que le messager n'était pas seul ; cela me parut très-[illegible] une connaissance réelle des questions économiques et sociales ?

R. Je l'ai entendu plusieurs fois. Il m'a toujours surpris par la pénétration avec laquelle il attaque des questions économiques. J'ai dit à mes amis : « Mais c'est un économiste ; M. Paul Leroy-Beaulieu suffit. »

Me Boulay. — Le témoin a-t-il entendu des groupements considérables criant : « A bas l'armée ! »

R. — Le soir du vote par le Sénat de la loi de dessaisissement, je sortis de cette assemblée avec quelques sénateurs. Dans la direction du Panthéon nous vîmes des bandes criant : « A bas l'armée ! Vive Picquart ! Vive Dreyfus ! »

Dans d'autres circonstances, dans d'autres réunions, au Tivoli-Vauxhal, nous avons entendu injurier l'armée par deux escarpes qui n'étaient autre chose que des agents de la préfecture.

Le procureur général. — Je demande au témoin de préciser.

R. — C'est la besogne du commissaire de police.

Le procureur général. — Comment le témoin sait-il que ces deux escarpes étaient des agents de la préfecture ? (Bruit sur les bancs des accusés.)

Le président. — M. le procureur général a le droit de dire ce qu'il vient de dire. S'il ne l'avait pas fait, ce serait moi qui le dirais.

Le procureur général. — M. Thiébaud ne peut pas donner les noms, comment sait-il que les gens en question étaient des agents de la préfecture ?

M. Taichaud reste bouche bée et ne répond pas à cette question.

LES TÉMOINS DE GUÉRIN

Après M. Thiébaud, on commence l'audition des témoins cités par M. Guérin.

Le premier de ces témoins, **M. Thillier**, capitaine en retraite, affirme qu'aucun approvisionnement n'était rentré au fort Chabrol avant son investissement.

Le général **Jacques** est introduit ensuite. Le témoin explique dans quelles conditions il s'est [illegible] entre M. Waldeck-Rousseau et M. Guérin la reddition du Fort Chabrol. Il cite les conditions exigées par M. Guérin pour cette reddition.

Le procureur général fait toutes ses réserves concernant les négociations au sujet des suites. Il ne sait rien.

M. Massard, directeur de la « Patrie », qui fit également mêler aux négociations de la reddition du fort Chabrol, fait une déposition analogue.

M. Charles Bernard, député de Bordeaux, vient ensuite déclarer qu'il sait M. Guérin incapable de pactiser avec les royalistes.

M. **Gervaize**, député de Nancy, atteste que M. Guérin combattit à Nancy la candidature de M. Barres, qui s'intitulait seulement nationaliste, pour soutenir la sienne qui était antisémite.

M. Octave Houdaille, avocat, a défendu en 1898 M. Guérin qui était alors accusé d'incendie volontaire. Il confirme que M. Guérin a été absolument mis hors de cause dans cette affaire.

Il ajoute et jure savoir de façon certaine que, si M. Guérin est accusé aujourd'hui, il le doit aux haines qui se sont amoncelées contre lui et particulièrement à celle du général de Galliffet. (Exclamations).

M. le président : Vous n'avez à porter ici aucune accusation.

M. Morinaud, député, déclare que dans toutes ses réunions Guérin recommandait le calme. (Rires et exclamations.)

FEUILLETON DU 17 DÉCEMBRE. — N° 54

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

I

Alors Suzanne lui conta plus longuement ce qui s'était passé, sans omettre les soins empressés dont elle avait été l'objet, aussi bien de la part des deux frères que de la part de Petit-Louis et de Catherine.

Laroque courut tout de suite remercier le garde et sa femme, qui se mettaient en route pour regagner les Vaux-de-Cerney.

Puis, revenu auprès de sa fille :

— Et ces deux jeunes gens, connais-tu leur nom ?

— Ils sont frères et habitent pas très loin d'ici, paraît-il, une ferme qu'on appelle Méridon. L'aîné s'appelle Pierre, l'autre... attends que je me souvienne... Raymond, il me semble...

— Mais leur nom de famille ?

— De Noirville.

Roger Laroque fit un brusque mouvement. Il était devenu tout à coup, et par le seul fait d'une émotion subite, presque aussi blanc que sa fille.

— Tu as dit, demanda-t-il, troublé comme s'il n'avait pas entendu.

Elle répéta le nom.

Laroque tomba dans une profonde rêverie.

Evidemment, se disait-il, il n'y avait là qu'une rencontre du hasard, les jeunes gens portaient le même nom que Lucien, son ami, voilà tout. Il y a bien des Noirville en France et rien ne prouvait qu'ils appartinssent à la famille de celui qui l'avait jadis défendu !...

Pourtant les deux prénoms : Raymond et Pierre ?

Lucien de Noirville, il se le rappelait ; avait deux enfants, deux fils.

Et il lui semblait se souvenir encore que c'était bien ainsi qu'ils se nommaient : Raymond et Pierre ?

Si c'était eux, pourquoi le hasard les jetait-il ainsi sur sa route ?

Dans quel but ?

Et leur mère ?... Et Julia ?... Qu'était-devenue ?

Autant de ténèbres qu'il se promettait d'éclairer.

Le médecin de Chevreuse que Roger envoya chercher le soir car il voulait être complètement rassuré trouva Suzanne toujours faible, mais ne fit prévoir aucune complication.

Le lendemain, elle eut une forte fièvre qui dura cinq jours ; le huitième jour elle se leva.

Pierre et Raymond n'avaient pas donné signe de vie.

Seulement, le lendemain de l'accident vers deux heures de l'après-midi, Catherine Louis avait vu arriver Pierre de Noirville.

— Ma bonne Catherine, avait dit le jeune homme avec embarras, nous avons raconté à notre mère ce qui s'est passé, et de sa part je viens vous prier, si vous avez le temps, d'aller vous informer à Maison-Blanche de la santé de Mlle Farney ?...

— J'irai donc de la part de votre mère.. fit la paysanne avec un sourire.

Pierre partit.

Une heure après, ce fut le tour de Raymond. Catherine se préparait justement à atteler le cheval à la carriole.

— Catherine, dit Raymond voulez-vous me rendre un service ?

— Deux si vous voulez... monsieur Raymond.

— Vous allez à Chevreuse ?

— Je vais de ce côté-là, oui, monsieur Raymond.

— Vous ne passez pas loin de Maison-Blanche ?

— Je passerai devant.

— Eh bien ! voulez-vous vous y arrêter cinq minutes... le temps de demander comment va Mlle Farney ?

— Avec plaisir... Et de la part de qui, monsieur Raymond, voulez-vous que je fasse cette commission-là ?

Le jeune homme rougit, balbutia :

— Mais, Catherine... de la part de ma mère, bien entendu...

Et il s'éloigna sans comprendre pourquoi la paysanne riait.

— Eh ! eh ! elle fait du ravage, la demoiselle d'Amérique, fit-elle... Et dire que moi aussi, dans le temps, je n'avais qu'à regarder les jeunes gens pour leur faire tourner la tête... Seulement, les deux frères amoureux, ça ne dit rien de bon... souvent ça finit mal, ces histoires-là. Et ce serait dommage, ils sont si gentils...

Elle grimpa dans la carriole et, un instant après elle disparaissait au tournant de la route.

Laroque était obligé d'aller à Méridon remercier Pierre et Raymond des soins qu'ils avaient donnés à Suzanne.

Le pauvre homme comprenait cette obligation, et, pourtant, il la reculait autant qu'il pouvait.

Il craignait de voir ses soupçons prendre corps... Il tremblait de retrouver dans les deux jeunes gens les fils de Lucien.

Il était épouvanté aussi à la pensée de se retrouver devant leur mère...

Non point qu'il craignît d'être reconnu par elle ; non, tel qu'il était, avec les changements survenus dans sa figure, dans toute sa personne, il était sûr de lui.

Mais Julia, c'était le passé qui se dressait devant lui, le passé avec lequel il croyait si bien en avoir fini !...

Julia c'était l'évocation du fantôme de Lucien, de la trahison, de l'amitié née pendant la guerre, des scènes cruelles de la prison et de la cour d'assises de Versailles !

Certes, Roger avait expié chèrement cette faute d'un instant... Il l'avait payée de sa fortune, de la mort de sa femme, de sa liberté, de son bonheur... et pourtant, malgré cette expiation, Julia, c'était toujours le remords !

Cependant, Suzanne était complètement guérie et parlait de reprendre ses promenades à cheval.

Déjà, par quelques discrètes allusions, elle s'était informée si son père était allé rendre visite aux Noirville.

Laroque comprit que le moment était venu de s'exécuter.

Il fit atteler.

Suzanne l'accompagna.

Les deux frères étaient à la ferme quand la voiture s'y arrêta. On les prévint.

Ils sortirent dans la cour, saluèrent Laroque et sa fille ; celle-ci leur tendit ses mains.

Pierre alla avertir Julia, qui descendit au salon, malgré sa répugnance ; elle connaissait l'aventure que ses fils lui avaient racontée et s'attendait à cette visite.

Le petit salon était coquettement meublé, et, sur tous les meubles, sur la cheminée, sur les guéridons et les tables par tout, il y avait une profusion de ces fleurs d'automne que la nature semble parer des couleurs les plus éclatantes, comme pour jeter au soleil un dernier adieu, une dernière flatterie avant le long sommeil de l'hiver.

Julia, toute vêtue de noir, le visage maigri, et pourtant sans rides, mais les cheveux aussi blancs que les cheveux de Laroque, Julia était assise dans un grand fauteuil, tout près du foyer.

Elle avait toujours la fièvre et grelottait même l'été, malgré les grandes chaleurs et le rayonnement du soleil.

Quand Laroque et Suzanne entrèrent Laroque annoncé sous le nom de William Farney par Raymond et sa mère, — Julia se leva lentement avec un effort, et salua d'un léger signe de tête.

Ses yeux étrangement noirs, d'un noir opaque et sans rayons, se fixèrent un instant sur Laroque, puis se portèrent sur Suzanne.

Elle n'avait pas tressailli à la vue de Roger.

Quant à celui-ci, depuis qu'il était entré, il contenait son émotion et son trouble avec beaucoup de peine.

Julia était bien changée malgré cela, il l'avait reconnue, tout de suite, et sans hésitation.

C'était elle !... Et, vaguement, avec un frisson dans les épaules, il regarda autour de lui, comme s'il avait craint de voir entrer Lucien, le mari !...

— Madame, dit le pauvre homme, vos fils vous ont appris sans doute l'accident arrivé à ma fille, il me tardait de les remercier des soins qu'ils lui ont donnés, et sans lesquels, peut-être à l'heure qu'il est Suzanne ne vivrait plus.

Raymond intervint avec un geste :

— Vous grandissez le service outre mesure, monsieur Farney, dit-il. Ce que nous avons fait est peu de chose et il y a longtemps qu'un sourire de Mlle Farney nous a remerciés...

Pierre se taisait. Il dévorait Suzane des yeux.

Quant à celle-ci, elle avait rougi sans savoir pourquoi, aux paroles de Raymond.

Et Julia ?

Elle était retombée dans son fauteuil, comme une masse, aux premiers mots prononcés par Laroque...

Et il y avait sur son visage une si visible expression, d'épouvante que, si les personnages de cette scène n'avaient pas été tous, eux-mêmes, sous le coup d'une forte émotion, ils s'en fussent aperçus certainement.

Pourquoi ?

Pourquoi son regard ardemment dévisageait-il Laroque ?... pendant que son cœur battait à rompre le corsage de sa sévère robe noire... pendant que ses lèvres s'étaient desséchées tout à coup ?

C'est que si Roger avait vieilli, s'il avait la figure méconnaissable, si la cicatrice laissée par l'incendie de Québec changeait complètement le caractère de sa physionomie, ce qu'il n'avait pu changer, c'était le son de sa voix, c'était aussi le regard profond et doux de ses yeux !...

Et Julia venait d'être frappée par le son de cette voix, comme par un écho lointain de son amour et de ses remords. Et, soit imagination, soit réalité, elle croyait reconnaître dans ce regard la douceur spirituelle des yeux de l'homme qu'elle avait aimé.